

Secrétariat

DEAL / SEB / Cécile LEPAN

Tel : 02 62 94 72 42

Fax : 02 62 94 72 55

mél : [comite-eau-biodiversite-](mailto:comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr)

reunion@developpement-durable.gouv.fr

COMPTE-RENDU

Séance plénière du 04 juin 2021

Lieu : Chambre de Commerce et d'Industrie
(Saint Denis)

1 – VÉRIFICATION DU QUORUM ET POINTS D'ACTUALITÉ

Monsieur Ivan MARTIN (DEAL) ouvre la séance en constatant que le quorum (31/52) est atteint. Il remercie le président M. Patrick MALET (Département) pour qui c'est la dernière séance.

Deux plantes endémiques sont offertes au président MALET pour le remercier de son travail depuis plusieurs années, en tant que président du comité de bassin puis du CEB : il s'agit d'un bois de fer bâtard, appelé aussi natte coudine (en latin *Sideroxylon borbonicum*), et d'un fousapate marron, (en latin *hibiscus boryanus*). Ces deux plantes viennent de la pépinière des Makes (Saint Louis).

Monsieur le président salue à son tour l'ensemble des membres du comité pour le travail accompli et leur participation qui témoigne de l'intérêt des milieux aquatiques et de la biodiversité. Il rappelle que le territoire a besoin de clarification des offres de financement et soutient la mise en place d'une commission « finances » au sein du CEB pour encourager les projets.

Monsieur Matthieu MENOUE, DEAL, présente les points d'actualités suivants :

- La contribution sur la Stratégie Nationale de la Biodiversité a été envoyée au ministère fin avril ;
- La démarche des « captages prioritaires » qui consiste à protéger les nappes phréatiques alimentant ces captages contre les pollutions dues aux pesticides et aux nitrates est en cours

Adoption du compte rendu de la séance précédente :

Le CEB adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 février 2021 après prise en compte de l'observation faite en séance par l'OFB suivante :

« point 1 page 2 : il s'agit de la Région, la DEAL et l'OFB puis page 3, concernant l'échange sur endémisme : « l'endémisme de la Réunion n'est pas exceptionnel mais c'est le niveau de menace qui l'est »

2 – Bilan du plan de gestion 2015-2020 de la réserve de l'Étang de Saint Paul (info)

Monsieur Pascal HOARAU présente (cf. diapositives en séance) le bilan de 5 années de plan de gestion de la réserve de l'étang de Saint-Paul, ses réussites – gestion de la hauteur d'eau, éradication probable des écrevisses australiennes et de la fougère de Sumatra (exotiques envahissantes), restauration de la prairie humide, etc – et ses difficultés (médiation avec des éleveurs non déclarés infructueuse, lenteur du taux de pénétration des mesures alternatives à l'agriculture conventionnelle). Il précise que la structure administrative de la réserve va probablement évoluer vers un GIP. Il mentionne également les difficultés à commissioner de nouveaux agents et propose la mutualisation des besoins de formation.

Le processus de révision du plan est lancé, le diagnostic est en cours. Des ateliers seront organisés en septembre autour de 5 thèmes pour obtenir un plan de gestion pour la période 2021-2031. Sa validation est prévue en décembre.

Monsieur Nicolas ROUYER, OFB, signale qu'un appel à projet va être lancé sur la restauration des zones humides (candidatures mi-juillet), il sera ouvert à tous les types de partenaires (associations, entreprises privées...).

3 – Plan de gestion 2021-2030 de la réserve marine (info)

Madame Karine POTHIN présente le plan de gestion de la réserve marine pour les 10 années à venir. (cf. diapositives en séance) La méthode a évolué pour prendre en compte le bassin versant. L'enjeu de protection des récifs coralliens et des écosystèmes associés est au cœur du plan de gestion.

Monsieur Nicolas ROUYER, indique que l'appel à projet sur le milieu marin est reporté en 2022, car l'OFB pourrait devenir le secrétariat de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).

4 – Avis du comité sur le plan de gestion des risques inondation (PGRI) 2022-2027 (vote)

Madame Cécile LEPAN (DEAL) présente le projet d'avis sur le PGRI 22-27 du comité de l'eau et de la biodiversité. Ce projet d'avis a été rédigé par le bureau réuni le 18 mai 2021, et est aujourd'hui soumis au vote du CEB.

Monsieur Roland TROADEC remarque que si le PGRI 2022-2027 avait existé avant de démarrer le PAPI Ermitage, ce dernier n'existerait pas ou pas comme cela. Il pense qu'il y aura des impacts négatifs dans les années à venir. Le PGRI 2022-2027 est plus robuste, mais il regrette l'inertie de la mise en conformité des documents d'urbanisme.

Selon lui, il y a beaucoup d'instances décisionnelles, mais il est important que le CEB soit présent dans celles-ci, afin d'avoir une influence sur les décisions prises, par exemple lors de la rédaction des plans et schémas. Il s'interroge alors sur le poids de la biodiversité dans ces instances.

Monsieur TROADEC propose d'ajouter une recommandation pour être assuré que la dimension biodiversité ait le poids nécessaire dans toutes les instances qui vont intervenir en aval d'un PGRI ou des réalisations des PAPI.

Monsieur Ivan MARTIN indique qu'il faut un temps certain pour que les documents se mettent en conformité. Concernant le PAPI Ermitage a été fait selon le PGRI 2016-2021 et on ne peut pas revenir en arrière. Il ajoute que l'autorité environnementale indépendante est un garde-fou sur la prise en compte de l'environnement. Sur le point des instances, la représentation de la dimension biodiversité n'est pas suffisante, mais elle évolue.

Monsieur Roland TROADEC ajoute que les phases 2 et 3 du PAPI Ermitage vont commencer. Il serait intéressant d'anticiper puisque ce PAPI est à cheval entre deux PGRI.

Monsieur Stéphane BABONNEAU demande si le mot « urbaines » a été oublié sur le schéma directeur des eaux pluviales ? En effet les intercommunalités, qui ont la compétence « eaux pluviales urbaines », ne peuvent pas faire le schéma d'eaux pluviales hors urbaines (ruissellement) (contrainte réglementaire). Madame Cécile LEPAN indique qu'il est nécessaire d'avoir une vision sur toutes les eaux pluviales. Ce point sera donc à travailler collectivement avec les communes.

Madame ARDON, vice-présidente, indique qu'il est nécessaire de se mettre autour de la table afin d'étudier comment apporter les ajustements qui permettraient de corriger le PAPI Ermitage. Elle alerte le CEB sur le fait que les citoyens peuvent réagir par des recours et procès qui n'en finissent pas.

Monsieur Ivan MARTIN souligne que l'État ne s'oppose pas à l'amélioration d'un projet et la recherche des meilleures solutions, mais l'État ne peut pas non plus s'engager à modifier le projet s'il n'en a pas la compétence. Néanmoins, il faut garder en tête que le sujet est de sauvegarder les habitants des risques inondation. Sur ce point le TCO a la compétence sur le PAPI Ermitage. L'Etat sera autour de la table.

Monsieur le président propose d'adresser un courrier au TCO sur les points faibles du PAPI en question. Madame la vice-présidente ajoute qu'elle souhaite qu'une information soit faite au TCO pour lui demander de travailler sur l'amélioration du PAPI, même si ce dernier est contraint par un historique marqué par des transferts de compétence de la part de l'État.

Monsieur Jean-Paul MAUGARD (Fédération de pêche) évoque la question de la perte de territoire et notamment le sujet du déclassement des terres agricoles. La CDPENAF (Commission Département de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers) existe-t-elle à La Réunion ?

Monsieur le président répond que la CDPENAF existe bien et confirme que le déclassement des terres agricoles est extrêmement strict.

Monsieur Ivan MARTIN indique la CDPENAF donne des avis conformes contrairement à la métropole ou elle donne un avis simple. Il propose que le service compétent de la DEAL fasse une présentation sur ce point lors d'une prochaine séance.

Monsieur le président propose la mise en place d'un groupe de travail sur le PAPI Ermitage.

Monsieur Ivan MARTIN indique que la DEAL souhaite y participer.

Adoption de l'avis du PGRI : Le CEB adopte à l'unanimité l'avis sur le PGRI qui sera transmis au Préfet.
--

5 – Commission Ressource en eau : validation de la feuille de route (vote)

Madame Audrey BONNEFOY (DEAL) présente la feuille de route de la commission Ressource en eau (cf. diapositives en séance).

Monsieur Guillaume CHARLAT demande s'il y aura des interfaces entre cette commission et le comité sécheresse.

Madame Audrey BONNEFOY répond que sur le volet des modalités de gestion, l'objectif sera bien définir les modalités ou seuils en situation de sécheresse.

Monsieur Ivan MARTIN précise que le comité sécheresse se réunit en cas de crise, et la commission ressource en eau réalisera des échanges réguliers, hors crise, de la prospective et de la prévention, il ajoute qu'il y aura bien un lien à faire entre les deux instances.

Adoption de la feuille de route de la commission Ressource en eau : Le CEB adopte à l'unanimité la feuille de route.

6 – Projet OFB pour « accroître la Résilience des Territoires en incitant à l'usage des Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature » dit ARTISAN (info)

Madame Clémence PICARD présente le projet ARTISAN datant de décembre 2020 financé par la commission européenne pour répondre au plan sur le changement climatique (cf. diapositives en séance).

Il y a 10 sites pilotes au niveau national, aucun d'entre eux n'est à La Réunion ni à Mayotte. Madame Karine POTHIN souhaite la liste de tous les sites pilotes. Madame Clémence PICARD enverra la liste.

Monsieur Stéphane BABONNEAU demande s'il y a un réseau à l'échelle de l'Europe. Madame Clémence PICARD travaille en réseau avec les Antilles et la Polynésie mais les liens avec les autres pays européens restent à instaurer.

7 – Orientations du cycle 2022-2027 du Programme Pluriannuel d'Intervention du bassin (débat)

Monsieur Gilbert SAM YIN YANG présente les orientations du prochain PPI du bassin réunionnais, confié par le CEB à l'office de l'eau (cf. diapositives en séance). L'office de l'eau n'est pas dans une logique de distribution d'argent, mais bien de dynamisation des études et des travaux par le financement de ceux-ci.

L'enveloppe financière pour 6 ans est actuellement de 72,5 M€, dont 30,5 M€ pour les opérations en régie et en « co-maîtrise d'ouvrage » et 42M€ d'aides financières auprès des partenaires.

Le taux d'intervention prévu est de 30 % en base, avec des bonifications par tranches de 5 % afin d'encourager à la réalisation de certaines thématiques en particulier.

Les besoins exprimés sur la période s'élèvent environ à 800M€, mais l'office de l'eau estime par expérience, que la capacité réelle du territoire se situe plutôt aux alentours des 400M€ sur ces 6 années 2022-2027.

Monsieur Ivan MARTIN souhaite des précisions concernant l'impact de la construction du siège de l'office de l'eau sur ses capacités financières.

Monsieur Gilbert SAM YIN YANG répond que le siège n'a aucun impact puisque l'office a fait un emprunt, et que les mensualités de remboursement de cet emprunt sont comparables aux loyers payés aujourd'hui.

Monsieur Matthieu MENO (DEAL) s'interroge sur l'articulation de la fongibilité des subventions.

Monsieur Gilbert SAM YIN YANG répond que le cadre d'intervention actuel est déjà fongible en termes de mise en œuvre mais pas en termes d'organisation. À chaque fois qu'une enveloppe est épuisée, il est nécessaire de faire une modification. Ainsi, l'office propose que les 42 millions du prochain PPI 2022-2027 soient une enveloppe globale pour tous les axes d'intervention. La répartition présentée aujourd'hui est donnée à titre indicatif.

Monsieur le président indique que selon lui il y a bien un parent pauvre : les services publics d'assainissement non collectif (SPANC). Il est important de réfléchir comment améliorer la

problématique de l'assainissement non collectif (ANC) comme, par exemple, au niveau de la nappe des cocos.

Monsieur Stéphane BABONNEAU souligne au contraire qu'il y a bien une ligne concernant l'ANC, mais concrètement elle ne fonctionne pas ». Il indique que d'autres collectivités ont mis en place sous conditions de ressources (quotient familial) une aide financière. Mais tout d'abord, il faut faire des contrôles pour avoir un diagnostic global de l'état des dispositifs. Puis il faudra prioriser sur les zones de captages prioritaires et au niveau de bassin versant de la réserve marine.

Monsieur Gilbert SAM YIN YANG précise que les aides prévues dans le PPI sont destinés aux collectivités, mais pas aux particuliers. Le demandeur pourra donc être les SPANC eux-mêmes, mais non pas les citoyens.

Madame la vice-présidente ajoute que le financement des particuliers serait possible via un intermédiaire telle qu'une association. Elle demande que ce point soit étudié.

Monsieur Stéphane BABONNEAU indique qu'un exemple fonctionne déjà : les chauffes eau solaires sont financés directement à l'entreprise agréée par l'Europe. La CIVIS va commencer par faire des contrôles sur ces propres équipements.

Monsieur Bertrand AUNAY explique que la relation entre un dispositif ANC non conforme et son impact environnemental n'est pas directe, car certaines non-conformités n'ont pas d'impact sur les nitrates par exemple. Il faut établir l'impact du dispositif dans tous les cas.

Monsieur Ivan MARTIN précise que le PPI présenté a été réalisé avec un taux de redevance fixe, identique au taux actuel. Il souhaite voir lors du prochain CEB, d'autres scénarios avec différents taux de redevance afin d'avoir une appréciation pour éclairer les marges d'adaptation, notamment dans un contexte où il y a de nombreux projets issus des contrats de progrès qui sont à venir.

8 – Mise en place de la commission Finances : validation de la feuille de route (vote)

Monsieur Ivan MARTIN introduit ce point en indiquant que la biodiversité a besoin de financements et de visibilité des capacités d'accompagnement. Il s'agit de répondre de manière urgente à cette attente en attendant la mise en place de l'Agence Régionale de la biodiversité (ARB) ; lorsqu'elle sera en place, on pourra réinterroger l'organisation du CEB concernant les financements.

Monsieur Grégoire DE SAINT ROMAIN présente (cf. diapositives en séance) la feuille de route pour la commission Finances qui serait un lieu de pilotage et d'échange. Il précise notamment qu'une l'élaboration d'une cartographie des cadres d'intervention sur le volet biodiversité serait le premier chantier de la commission. L'articulation des financements sera au cœur des missions de cette commission.

Madame la vice-présidente approuve la démarche qui est nécessaire.

Monsieur Grégoire DE SAINT ROMAIN demande si l'un des membres est volontaire pour piloter la démarche sur le volet biodiversité.

Madame Ramata TOURE (CINOR) indique qu'elle sera présente dans cette commission.

Monsieur Nicolas ROUYER confirme qu'on a besoin de hisser le niveau de dialogue sur le volet biodiversité. Il approuve le délai de vie de la commission qui est limitée afin d'attendre la mise en place de l'ARB. Il indique que l'OFB sera présent et actif mais ne souhaite pas assurer seul le portage de cette commission.

Monsieur Stéphane BABONNEAU rappelle qu'il est important d'avoir une zone de concertation sans parler de guichet unique pour avoir de la lisibilité et une bonne réactivité, et propose que l'office de l'eau soit le lieu de coordination.

Monsieur Gilbert SAM YIN YANG ne se positionne pas pour aller chercher des financements mais bien pour appuyer l'ensemble des politiques environnementales. L'office ne mettra pas en place une plateforme de coordination d'aide de pré-instruction des demandes financières. En effet, l'office a mis en place un tableau de bord mais sa mise à jour est très difficile, ainsi la visibilité en temps réel des capacités financières est complexe.

Madame Soudjata RADJASSEGERANE souligne que l'ARB fera la coordination des projets et veillera aux financements. Ainsi, elle trouve pertinent la mise en place de cette commission dans l'attente de la future ARB. La Région ne dispose pas des moyens nécessaires pour assurer le portage du volet biodiversité malgré l'intérêt évident de faire ce travail de bilan.

Adoption de la feuille de route de la commission Finances : Le CEB adopte à l'unanimité la feuille de route.

9 – Dix ans de Plans Nationaux d'Action de conservation d'espèces menacées à La Réunion (info)

Monsieur Matthieu SALIMAN présente 10 années de plans nationaux d'action (PNA) d'espèces menacées (cf. diapositives en séance) en dressant un bilan des opérations réalisées et des résultats encourageants obtenus. À La Réunion, 5 PNA Faune et 3 PNA Flore ont été rédigés et de nombreuses actions ont été réalisées : Gecko vert de Manapany, Tuit Tuit, Pétrel noir de Bourbon, Tortues marines, Bois de senteur blanc, Bois de Poupart, Bois de poivre.

10 – Diaporama d'actualités biodiversité (info)

Compte tenu de l'horaire, ce dernier point de l'ordre du jour, est reporté à la prochaine séance.

Mme Ardon, vice-présidente, indique que les deux commissions « Ressource en eau » et « Finances » vont améliorer la situation, et clôture la séance à 12h30.

Annexe : liste de présence

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Patrick MALET (CD)	Monsieur Bachil VALY (CR)
Madame Ramata TOURE (CINOR)	Monsieur Serge Eric HOAREAU (CD)
Madame Elodie PRAUD (CIREST) (visio)	Monsieur Gilles HUBERT (TCO)
Mme Anne-sophie RITTER (VEOLIA) (visio)	Madame Sonia RIBES (personnalité qualifiée)
Madame Bernadette ARDON (SREPEN)	Monsieur Rémi BELON (personnalité qualifiée)
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	Monsieur Pascal AUGIER (DAAF)
Monsieur Emmanuel AUBOURG (EDF)	Monsieur Sylvain LEONARD (ONF)
Monsieur Jean-Claude MARTIGNE (Vie Océane) (visio)	
Madame Juliette MASSON (Chambre d'agriculture)	
Monsieur Jean-Paul MAUGARD (FDAAPPMA)	
Monsieur Bernard ROBERT (CCIR)	
Madame Karine POTHIN (RNMR)	
Monsieur Pascal HOARAU (RNNESP)	
Monsieur Roland TROADEC (Personnalité qualifiée)	
Madame Violaine DULAU (Personnalité qualifiée) (visio)	
Monsieur Mathieu ROUGET (personnalité qualifiée) (visio)	
Monsieur Ivan MARTIN (DEAL)	
Monsieur Jérôme LAFON (DMSOI) (visio)	
Monsieur Jérôme BENOIT (ARS)	
Monsieur Paul FERAND (Parc national) (visio)	
Madame Magali DUVAL (IFREMER) (visio)	
Monsieur Olivier BIELEN (Conservatoire du littoral)	
Monsieur Nicolas ROUYER (OFB)	
Madame Clémence PICARD (OFB)	

Invités	
Monsieur Gilbert SAM YIN YANG (ODE)	Monsieur Faical BADAT (ODE)
Monsieur Matthieu MENU (DEAL/SEB)	Monsieur Matthieu SALIMAN (DEAL/SEB)
Madame Cécile LEPAN (DEAL/SEB)	Monsieur Jean-Yves PESEUX (DEAL/SEB) (visio)
Madame Isabelle BRACCO (DEAL/SEB)	Monsieur Eric MAHE (CR) (visio)
Madame Sabine STAAL (DEAL/SEB)	Madame Marina TOMADIN (TCO) (visio)
Madame Audrey BONNEFOY (DEAL/SEB)	Madame Audrey BESNARD (DEAL/SPRINR) (visio)
Madame Chloé MERIEL (FDAAPPMA)	Madame Stéphanie REHAULT (DEAL/SPRINR) (visio)
Monsieur Guillaume CHARLAT (CD) (visio)	Madame Cécile MARTINO (CINOR) (visio)
Monsieur Johan LEBON (ODE) (visio)	Madame Soudjata RADJASSEGARANE (CR) (visio)
Monsieur Alexandre MOULLAMA (ODE) (visio)	Madame Vayana DOMINIQUE (TCO) (visio)
Madame Sarah BATAILLE (CD)	Monsieur Nicolas PAYET (CD) (visio)
Monsieur Stéphane BABONNEAU (CIVIS)	Monsieur Bertrand AUNAY (BRGM)